

Barème des plafonds de ressources* au 1er janvier 2023 Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources* (en €)	
	des ménages à ressources « très modestes »	des ménages à ressources « modestes »
1	22 461	27 343
2	32 967	40 130
3	39 591	48 197
4	46 226	56 277
5	52 886	64 380
Par personne supplémentaire	6 650	8 097

*les ressources du ménage sont le revenu fiscal de référence, indiqué dans l'avis d'impôt (ou de non imposition) sur les revenus du ménage ; si plusieurs déclarants fiscaux au sein du ménage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence qui s'applique.